

# La Lettre d'information de la CCPR

## A destination des maires et des élus municipaux

- **Instruction des autorisations d'urbanisme : bientôt un service mutualisé**

Afin de pallier le désengagement de l'Etat et en application de la loi ALUR, la Communauté de Communes a engagé une réflexion sur la mise en place d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Vingt-cinq communes ont exprimé le souhait de faire appel à ce service qui comprendra 3 ETP (Equivalent Temps Plein) : un cadre A à 50%, un cadre B à 70% et la mise à disposition d'agents municipaux au sein du service d'instruction pour une quotité de travail minimale de 40%. Ce service procédera exclusivement à l'instruction des :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclarations préalables génératrices de taxe et de redevance
- Certificats d'urbanisme « opérationnel » visés par l'article L410-b du code de l'urbanisme
- Ainsi qu'au contrôle de la conformité des travaux.

La commune conservera quant à elle, l'instruction des :

- Certificats d'urbanisme de simple information visés par l'article L410-a du code de l'urbanisme
- Déclarations préalables non génératrices de taxe et de redevance

Une convention type, adaptée en fonction des choix de chaque commune, régleme à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 31 décembre 2015, les modalités (répartition des missions, financement,...) entre la Communauté de Communes et la commune.

- **Maison de santé de Pipriac : une nouvelle offre de soins**

Au titre de l'intérêt communautaire, et dans une logique de mailler le territoire dans des zones reconnues à risque d'insuffisance de couverture médicale, la CCPR a fait le choix de construire ou rénover des pôles pluridisciplinaires de santé. Après la réalisation d'une Maison de Santé sur la commune de Sixt sur Aff l'an dernier et la construction d'un Pôle de santé pluridisciplinaire à Guémené-Penfao qui ouvrira au printemps prochain, une nouvelle structure a ouvert ses portes à Pipriac en ce début d'année. Le bâtiment accueille les professionnels de santé suivants : médecin, podologue, psychologue, centre de soins infirmiers et service d'aide à domicile. Le cabinet de kinésithérapeute et de sage-femme, mitoyen à la structure, est également partenaire de ce nouvel équipement pluri-disciplinaire.

- **Stratégie touristique : un plan d'actions prochainement lancé**

La présentation des premiers résultats de la stratégie touristique a réuni plus de 130 élus et professionnels le 8 décembre dernier au Cinémanivel. Les réflexions se poursuivent et le plan d'actions sera voté avant le printemps. En parallèle, cinq communes (Guéméné-Penfao, Peillac, Bains sur Oust, Saint Jacut les Pins et Fégréac) se sont lancées dans une étude pour la requalification de leurs campings municipaux. L'étude, menée par le Cabinet MLV Conseil, doit permettre une montée en gamme et une adaptation des services aux besoins et attentes de la clientèle touristique.

- **Une antenne du RIPAME de Redon à Pipriac**

Installé au cœur de la Maison de l'enfance de Pipriac, à proximité des autres services à la population (PMI, halte-garderie, ALSH), le RIPAME est destiné à accompagner les parents dans leur recherche d'un mode de d'accueil pour leurs enfants de moins de 4 ans, les assistants maternels agréés dans leur activité professionnelle, et les enfants dans leur éveil et leur autonomie progressive.

Sophie JONESCU, Educatrice de Jeunes Enfants, tient une permanence les jeudis et vendredis après-midis à partir de 13h30 à la Maison de l'enfance, rue Chirpar.

- **Budget 2015**

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est programmé le Lundi 2 mars prochain, le vote du budget étant fixé au lundi 30 mars.

- **Piscine du Pont d'Oust à Peillac : une restructuration complète**

Cet équipement communautaire, installé à proximité du camping, ne répond plus aujourd'hui aux normes de traitement d'eau, ni à celle d'un accueil pour les personnes porteuses de handicap. Les services sanitaires de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ont décidé de ne plus renouveler leur autorisation d'ouverture pour l'été prochain. Les élus communautaires, réunis en fin d'année 2014, ont émis un avis favorable à la restructuration complète de l'équipement pour répondre aux normes imposées, conserver ainsi une qualité de service de proximité et permettre le maintien d'une offre touristique avec pour objectif, le développement d'une base de loisirs sur le site du Pont d'Oust.

Les consultations nécessaires aux études de maîtrise d'œuvre et prestataires intellectuels vont être lancées prochainement.

#### **Agenda**

**26 janvier** - 13h30 : Commission Finances

**28 janvier** - 18h : Commission Culture

**29 janvier** - 18h30 : Commission Bâtiments/Patrimoine

**29 janvier** - 17h30 : Commission Aménagement du territoire

**29 janvier** - 18h : Commission Petite Enfance

**3 février** - 14h30 : Commission Tourisme

**3 février** - 18h : Commission Voirie

**23 février** - 18h : Bureau communautaire

**Vous souhaitez développer un sujet dans vos bulletins municipaux et sites internet ?**

**N'hésitez pas à contacter le Service Communication de la CCPR**

**02.99.70.34.39**

**[communication@cc-pays-redon.fr](mailto:communication@cc-pays-redon.fr)**